

Juillet 2026

Thomas Dupuy d'Angeac réélu à la présidence de l'UNICEM Pays de la Loire

Réunis en assemblée générale le 2 juillet 2026 au Puy du Fou, les adhérents de l'UNICEM Pays de la Loire ont renouvelé à l'unanimité leur confiance à Thomas Dupuy d'Angeac, réélu à la présidence de la délégation régionale.

Cette réélection salue un premier mandat marqué par la modernisation de l'organisation régionale, le renforcement du dialogue avec les pouvoirs publics et le développement de nouveaux services au bénéfice des entreprises de la filière. Elle traduit également la volonté des adhérents de poursuivre une dynamique fondée sur l'innovation, la proximité et l'engagement au service des territoires.

Un premier mandat placé sous le signe de la structuration et du dialogue

Président des Carrières de l'Ouest et des Carrières et Sablières de l'Atlantique (Groupe Basaltes), Thomas Dupuy d'Angeac met depuis plusieurs années son expérience industrielle et son engagement syndical au service de la profession.

Depuis 2023, l'UNICEM Pays de la Loire a engagé une profonde évolution de son fonctionnement. La réorganisation des services, la modernisation des outils et la mutualisation de plusieurs moyens avec l'UNICEM Centre-Val de Loire ont permis de renforcer l'efficacité de la délégation régionale et d'améliorer l'accompagnement des entreprises adhérentes.

Parallèlement, les actions conduites auprès des élus et des institutions se sont intensifiées, notamment à travers le développement d'une communication institutionnelle renforcée, l'organisation de visites de sites et de rencontres avec les décideurs publics.

Poursuivre la dynamique engagée

Fort de ce premier bilan, Thomas Dupuy d'Angeac entend poursuivre les actions engagées afin de renforcer encore la place des industries de carrières et des matériaux de construction dans les politiques publiques régionales.

Les prochaines années seront notamment consacrées au **développement de nouveaux services** aux adhérents, à **la poursuite de la mutualisation avec l'UNICEM Centre-Val de Loire** et au **renforcement de l'ancrage territorial de la profession**, à travers une présence accrue dans les salons des maires, les congrès et les rencontres institutionnelles.

L'UNICEM Pays de la Loire poursuivra également ses **actions de promotion des métiers**, d'accompagnement des représentants de la profession auprès des décideurs publics et de suivi des dossiers stratégiques pour la filière, tels que les schémas régionaux des carrières ou la REP PMCB, tout en accompagnant les entreprises face aux grands défis de la filière : accès durable aux ressources minérales, transition écologique, décarbonation, attractivité des métiers, santé et sécurité, économie circulaire et acceptabilité des activités.

L'UNICEM Pays de la Loire poursuivra également son **action en faveur d'une meilleure prise en compte des matériaux minéraux dans les politiques d'aménagement et de planification territoriale**, afin de garantir un approvisionnement de proximité indispensable à la construction des logements, des infrastructures, des réseaux et des équipements publics.

Une filière indispensable aux transitions des territoires

Face aux besoins croissants en logements, en infrastructures, en adaptation au changement climatique et en souveraineté industrielle, les matériaux minéraux constituent un maillon essentiel de la transition écologique et du développement durable des territoires.

À travers cette nouvelle mandature, l'UNICEM Pays de la Loire réaffirme sa volonté de poursuivre un dialogue constructif avec l'ensemble de ses partenaires (élus, services de l'État, collectivités, acteurs économiques, associations et monde académique) afin de concilier développement économique, préservation de l'environnement et attentes sociétales.

Thomas Dupuy d'Angeac, Président UNICEM Pays de la Loire - ©UNICEM Pays de la Loire



« Au cours des quatre dernières années, nous avons démontré qu'en travaillant collectivement nous pouvions renforcer la place de notre profession dans le débat public tout en proposant davantage de services à nos adhérents. Les défis qui nous attendent restent nombreux : sécuriser l'accès aux ressources minérales, accompagner la transition écologique, développer l'économie circulaire et renforcer l'attractivité de nos métiers. Ce nouveau mandat doit nous permettre d'aller encore plus loin, dans un esprit d'ouverture, de dialogue et de responsabilité au service des territoires. » souligne Thomas Dupuy d'Angeac, président de l'UNICEM Pays de la Loire.

À propos de l'UNICEM et l'UNICEM Pays de la Loire

L'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (**UNICEM**) fédère les entreprises qui produisent les matériaux minéraux essentiels à la construction et aux travaux publics. Elle représente, promeut et défend les intérêts collectifs de la filière. Elle s'appuie sur deux syndicats adhérents : le Syndicat national du béton prêt à l'emploi (**SNBPE**) et l'Union nationale des producteurs de granulats (**UNPG**). Elle réunit également plusieurs syndicats associés spécialisés, parmi lesquels le **FILMM** (isolants en laines minérales), le **SNPB** (pompage du béton), le **SNROC** (roches ornementales), le **SYNAD** (adjuvants), le **SYNFAD** (durcisseurs) et l'**UPGV** (grès des Vosges). Ensemble, ces entités portent les enjeux économiques, sociaux et environnementaux du secteur, et accompagnent sa transition vers des pratiques durables et responsables, notamment avec le concours de l'association **UNICEM entreprises engagées** qui pilote le Label RSE Industries minérales du secteur.

L'UNICEM compte 900 entreprises adhérentes (TPE, ETI, groupes internationaux) et 3 400 sites. Elle représente un chiffre d'affaires de plus de 7 milliards d'euros, soit 75 % du chiffre d'affaires de la filière en France.

L'**UNICEM Pays de la Loire** fédère 45 entreprises adhérentes représentant près de 200 sites de production. En 2025, la filière a réalisé un chiffre d'affaires de 698 millions d'euros, produit près de 28 millions de tonnes de granulats ainsi que 2,4 millions de m³ de béton prêt à l'emploi.

